



GLOSSAIRE SDIS 70

► A

ABORDER (une victime) : Technique d'approche d'une victime qui consiste à engager le plus rapidement possible un sauveteur au contact de celle-ci afin d'effectuer un premier bilan.

ACTIVITE (opérationnelle) : C'est la somme des sorties de secours effectuées pendant un temps donné.

ADC : Adjudant-chef

ADJ : Adjudant

AFPS : Attestation de formation aux premiers secours

ADJSP : Association départementale de jeunes sapeurs-pompiers.

ALIMENTATION en eau : acheminement de l'eau d'extinction depuis le point d'eau jusqu'au point d'attaque à l'aide d'installations ou appareils appropriés ;

AMARRAGE : porteur : amarrage principal sur lequel la charge est directement appliquée ;

AMARRAGE de sécurité : point de sécurité palliant la défaillance de l'amarrage porteur.

AMF : Association des maires de France

AMORCEUR : Dispositif permettant de créer une dépression dans le corps de pompe et la ligne d'aspiration afin de permettre à la pression atmosphérique de faire monter le niveau d'eau jusqu'à l'ouïe de la pompe.

ANGLE (de dressage) : Pour une échelle, il s'agit de l'angle compris entre le plan horizontal et le plan du parc d'échelles vu de profil

ANOXIE : Absence totale d'oxygène au niveau des tissus

APRR : Société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône

APTITUDE OPERATIONNELLE : Qualités médico-physiologiques et techniques requises par un individu pour conserver son potentiel d'action

ARI : Appareil respiratoire isolant.

ARS : Agence Régionale de Santé

ARICF : ARI à circuit fermé

ARICO : ARI à circuit ouvert

ARMEMENT (d'un véhicule ou d'un centre de secours) : Ensemble des moyens personnels et matériels placés dans un véhicule ou un centre de secours permettant d'assurer la mission.

ASPHYXIE : Déficit d'oxygénation du sang entraînant consécutivement un arrêt des battements du cœur.

ASSECHEMENT : Opération consistant à débarrasser une surface d'un épandage liquide d'une faible épaisseur (opposé à épauement).

ASSISTANCE VENTILATOIRE : Ensemble des manœuvres de réanimation qui concourent à maintenir une ventilation efficace (désobstruction des voies aériennes, ventilation artificielle, etc.).

ATTACHE : Phase active de la manœuvre destinée à lutter contre un sinistre pour aboutir à son extinction.

AUTO-INFLAMMATION ou AUTO-IGNITION : Température à laquelle une matière émet des vapeurs susceptibles de s'enflammer spontanément sans apport d'énergie extérieure.

AVP : Accident voie publique

► B

BALISAGE : Ensemble de signaux, panneaux ou matériels divers mis en place afin de marquer ou repérer un itinéraire, une zone.

BARBITURIQUES : Groupe de médicaments destinés normalement à provoquer le sommeil et susceptibles, à dose élevée, de provoquer un coma.

BATTE A FEU : Outil à long manche muni à son extrémité de lames métalliques pour battre un feu d'herbes

sèches et de broussailles en vue de son extinction.
BAU : Bande d'arrêt d'urgence
BE : Bordereau d'envoi
BEA : Bras élévateur articulé
BECQUEREL : Unité d'activité nucléaire égale à une désintégration par seconde (symbole Bq)
BI : Bouche d'incendie
BLAST : Accident dû au souffle provoqué par une explosion, il se caractérise par des lésions diffuses de tout l'appareil respiratoire, souvent associées à des lésions du tympan, de la paroi thoracique, du cou et de l'abdomen.
BLESSE : Victime d'une blessure (synonyme accidenté, traumatisé).
BLESSURE : Terme général désignant une lésion produite par un choc, un instrument tranchant ou contondant, une arme à feu, etc. (synonyme lésion traumatique, plaie, coupure, écorchure, contusion, etc.).
BLEVE : Boiling liquid expanding vapor explosion. Phénomène de vaporisation, quasi instantanée, d'un hydrocarbure liquéfié entraînant la rupture de l'enveloppe et qui se caractérise par une boule de feu.
BLR : Bateau léger de reconnaissance.
BLS : Bateau léger de sauvetage
BMPM : Bataillon des marins pompiers de Marseille
BNPS : Brevet national de premiers secours.
BNS : Brevet national de secourisme
BNSSA : Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.
BOIL OVER : Débordement par ébullition. Phénomène qui se produit lorsque l'onde de chaleur rencontre une poche d'eau, il s'ensuit une vaporisation instantanée et une éjection du contenu du réservoir.
BOISSEAU : Élément de conduit de fumée ou de ventilation de section rectangulaire ou circulaire, à assemblage simple.
BRANCARD : Appareil destiné au transport d'une victime.
BRANCARDAGE : Ensemble des manœuvres visant à transporter une victime au moyen d'un brancard ou de tout autre mode approprié.
BRASSIERE : Vêtement porté par les passagers d'une embarcation de secours.
BRQ : Bulletin de renseignements quotidiens.
BRULURE : Atteinte cutanée pouvant atteindre les tissus sous-jacents et causée par un agent thermique, électrique, chimique ou radioactif.
BSPP : Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.
BSR : Brevet de sécurité routière
BVCTS : Bureau de vérification des chapiteaux, tentes et structures

► C

CA : Conseil d'administration.
CAD : Unité de valeur "Culture administrative" de la formation de tronc commun des SP.
CAGE D'ESCALIER DE SECURITE : Cage d'escalier dans un bâtiment élevé ou à grands risques d'incendie, aménagée séparément ou accolée au bâtiment dont elle est isolée par des matériaux au moins résistants au feu. La liaison entre la cage d'escalier et le bâtiment se fait par couloirs ou galeries.
CAISSON D'OXYGENOTHERAPIE HYPERBARE : Enceinte étanche dans laquelle s'effectue l'administration d'oxygène sous une pression supérieure à la pression atmosphérique.
CALORIFUGE : Matériau ayant une faible conductivité calorifique, qui a pour but de ralentir le flux de chaleur qui le traverse lorsque ses deux faces sont à des températures différentes.
CANULE (de Guedel) : Petit instrument en caoutchouc ou en plastique qui, introduit dans la bouche des victimes inconscientes ou en état de mort apparente, permet de maintenir la liberté des voies aériennes supérieures. Son utilisation est dangereuse et proscrite dans tous les autres types de détresse.
CAO : Commission d'appel d'offres
CAP : Commission administrative paritaire
CAPILLARITE : Ensemble des phénomènes mécaniques se produisant à la surface d'un liquide en contact avec une paroi solide.
CAPTAGE : Action de recueillir l'eau en un point donné. Il peut être souterrain (nappe phréatique) ou superficiel (sources, rivières).
CARBONISATION : Transformation d'un corps ou d'une matière en charbon (charbon de bois, brûlure du 3ème degré).
CARNEAU : Conduit fixe de raccordement des chaudières au conduit de fumée vertical.
CARREFOUR OROPHARYNGE : Lieu de croisement des voies aériennes supérieures et des voies digestives.
CARROYAGE : Quadrillage d'une carte permettant le repérage précis d'un point donné.
CASDIS : Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours
CATHETER : Tube de matière plastique destiné à être introduit dans une veine à travers la peau pour faciliter les perfusions.
CATSIS : Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours
CCDSA : Commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité.

CCF : Camion citerne feux de forêt
 CCF(L) : Camion citerne feux de forêt lourd (léger)
 CCFM : Camion citerne feux de forêt moyen.
 CCGC : Camion citerne grande capacité
 CCH : Caporal chef
 CCI : Camion citerne d'incendie.
 CCR : Camion citerne rural
 CTP : Commission Technique Paritaire.
 CD : Corps diplomatique / Corps départemental
 CDC : Chef de corps / Chef de centre / chef de colonne
 CDG : Chef de groupe
 CRO : Congés pour raison opérationnelle.
 CDT : Commandant
 CEA : Commissariat à l'énergie atomique
 CEDRE : Centre d'Etudes et de Recherches sur la Pollution des Eaux
 CEEM : Cellule émulseur
 CEM(Z) : Chef d'état major (de zone)
 CEPC : Cellule poste de commandement
 CEPMA : Cellule poste médical avancé.
 CET : Centre d'enfouissement technique
 CF : Coupe feu
 CFAPSE : Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe.
 CFAPSR : Certificat de formation aux activités de premiers secours routier
 CGCT : Code général des collectivités territoriales
 CH : Centre hospitalier.
 CHAINE DE COMMANDEMENT : Lien hiérarchique unissant les différents niveaux de commandement ou de responsabilité.
 CHALEUR DE COMBUSTION : Quantité de chaleur produite par la combustion complète d'une substance déterminée.
 CHAMBRE D'IONISATION : Volume contenant un gaz qui se modifiera sous l'effet d'un rayonnement. Ce principe est utilisé dans certains appareils pour mesurer ou détecter les radiations.
 CHATEAU DE TRANSPORT : Emballage ou conteneur blindé utilisé pour le transport et le stockage des matières radioactives.
 CHEMINEMENT : Itinéraire par lequel les personnels de secours doivent se déplacer pour remplir leur mission.
 CHENEAU : Conduit de recueillement des eaux qui longe le toit et les conduits au tuyau de descente.
 CHEVRE : Appareil de levage constitué d'une charpente et muni d'une poulie.
 CHOC (état de) : Etat pathologique de l'organisme en réponse à une agression de nature variable (hémorragique, toxique, infectieuses ou cardiaque) et caractérisé par une défaillance des principales fonctions vitales et une souffrance cellulaire. Il succède souvent à une phase de collapsus. Vocabulaire ne devant plus être utilisé dans le cadre du secourisme.
 CHR : Centre hospitalier régional
 CHS : Comité d'hygiène et sécurité.
 CH (U) : Centre hospitalier (universitaire)
 CI : Centre d'intervention
 CIBLE : Eléments susceptibles de subir une agression en cas de survenance d'un risque.
 CINETIQUE : Vitesse de développement du sinistre, jusqu'à sa phase maximale de conséquences. Se dit d'un feu lorsque les moyens d'extinction mis en place sont suffisants pour empêcher sa propagation.
 CIRCONSCRIT : Se dit d'un feu lorsque les moyens d'extinction mis en place sont suffisants pour empêcher sa propagation. (feu maîtrisé, circonscrit puis éteint).
 CIRCULAIRE MINISTERIELLE : Ordre écrit émanant d'un ministère et destiné à l'ensemble des services administratifs placés sous sa responsabilité. C'est un document administratif non nominatif ouvrant droit à la communication.
 CIS : Centre d'incendie et de secours
 CLAPET : Dispositif mobile d'obturation placé à l'intérieur d'un conduit, pouvant assurer l'interruption du passage du fluide (liquide ou gaz) dans ce conduit.
 CLOISONNEMENT : Technique qui consiste à créer des compartiments en séparant les différents volumes par des murs, des cloisons ou fermetures ayant un certain comportement au feu.
 CMIR : Cellule mobile d'intervention radiologique
 CMIC : Cellule mobile d'intervention chimique.
 CMS : Colonne mobile de secours
 CNE : Capitaine
 CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale.
 CNIL : Commission nationale informatique et liberté
 CNIR : Centre national d'information routière
 CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
 CO : Monoxyde de carbone.
 COD : Centre opérationnel de défense

COD (1, 2, 4) : Formation de conducteur (1 : Engin pompe, 2 : Hors chemin, 4 : Bateau)
 CODIS : Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
 COGIC : Centre opérationnel de Gestion Interministériel des Crises.
 COZ : Centre opérationnel de zone
 COG : Centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie.
 COL : Colonel
 COLLAPSUS (cardio-vasculaire) : Faillite de la fonction circulatoire consistant en une chute importante de la tension artérielle. Précède souvent l'état de choc.
 COM : Unité de valeur "Communication" de la formation de tronc commun des SP.
 COMA : Altération plus ou moins importante de la conscience classée selon son importance et sa cause.
 COMBLE : Volume délimité par le dernier plancher haut et la couverture d'un édifice.
 COMBURANT : Corps qui, en se combinant avec un autre, provoque sa combustion.
 COMBUSTIBILITE : Propriété d'un matériau qui peut brûler : classée de 0 à 4, par ordre croissant de facilité d'inflammabilité.
 COMBUSTIBLE : Corps qui brûle avec l'oxygène apporté par le comburant.
 COMMISSION DE SECURITE : Commission créée à différents niveaux administratifs (commune, arrondissement, département, nation) pour émettre un avis en fonction des règlements de sécurité.
 COMMUNICATIONS EXISTANTES : Terme qui recouvre les voies de communication propres à un établissement (couloirs, escaliers) et qui son normalement empruntées par les personnes.
 COMPARTIMENT : Volume délimité par des parois résistantes au feu.
 COMPARTIMENTAGE : Disposition adoptée dans la construction en vue de localiser un incendie dès son début.
 COMPRESSEUR D'AIR RESPIRABLE : Appareil fixe ou mobile, utilisé par la recharge des bouteilles d'air comprimé.
 COMPTEUR GEIGER-MULLER : Instrument qui sert à déceler et à compter les particules émises par un corps radioactif.
 COMTRANS : Commandant des transmissions, officier de SP conseiller technique placé auprès de chaque échelon hiérarchique à partir du niveau départemental.
 COD : Unité de valeur "Conduite" de formation de spécialités de SP.
 CONDITIONNEMENT : D'une victime : cf. mise en condition.
 CONDUCTION : Mode de transmission de la chaleur dans la masse du matériau. Elle se fait de proche en proche sans aucun transfert de matière.
 CONDUIT : Terme général englobant tous les conduits, canaux, tuyaux, gaines, etc. Fixes ou mobiles, intérieurs ou extérieurs, quelle que soit la nature du fluide transporté. Un conduit de ventilation est exclusivement réservé au passage de l'air (frais ou vicié) à l'exclusion des produits de la combustion et de l'air destiné au chauffage.
 CONFORMITE : Toute construction respectant la réglementation en vigueur est en conformité- la mise en conformité consiste à effectuer les travaux permettant à un bâtiment, une installation ou un équipement technique d'être en conformité avec des textes (réglementation, normalisation...)- La mise au niveau de sécurité réglementaire (appelée parfois mise en sécurité) vise à donner, globalement, à un bâtiment un niveau de sécurité acceptable en réalisant les travaux les mieux adaptés à la situation présente.
 CONSCIENCE : Ensemble des fonctions de la vie de relation permettant à un sujet de pouvoir communiquer avec l'entourage- Perte de conscience initiale : disparition immédiate de la conscience après un accident, en particulier après un traumatisme crânien- Perte de connaissance secondaire : disparition de la conscience après un intervalle libre, suivant la perte de conscience initiale.
 CONSOMMATION THERMIQUE : Puissance thermique du combustible consommé dans un foyer, indiquée dans les normes correspondant à chaque type d'appareil ou déterminée dans les conditions normales de fonctionnement, exprimée en mth/h et calculée sur la base du pouvoir calorifique inférieur pour les combustibles solides ou liquides et sur celle du pouvoir calorifique supérieur pour les combustibles du type gaz.
 CONTAGION : Transmission d'une maladie d'une personne atteinte à une personne saine par contact direct ou indirect.
 CONTAMINATION : Souillure résultant d'un contact avec une substance toxique (contamination microbienne, chimique, radioactive).
 CONTUSION : Lésion produite par un choc (traumatisme) sans effraction de la peau.
 CONVECTION : C'est le transport de la chaleur par le mouvement d'un fluide. Mouvement qui s'établit dans un fluide dans lequel se trouvent deux corps à des températures différentes, la chaleur va du plus chaud au plus froid. Le phénomène de convection est communément appelé tirage.
 CONVULSIONS : Mouvements anormaux, automatiques et répétitifs, localisés à un membre ou généralisés à l'ensemble du corps et traduisant toujours une souffrance cérébrale.
 CORDELETTE : Corde de diamètre inférieur à 9 mm.
 COS : Commandant des opérations de secours
 COUPE FEU : Qualité d'un élément de construction pour lequel sont requis les critères de résistance mécanique, d'étanchéité aux flammes, d'absence d'émission de gaz inflammables, d'étanchéité à la chaleur pendant un temps donné.
 COUVERTURE OPERATIONNELLE : Ensemble des dispositions opérationnelles prises par le CODIS pour assurer la distribution des secours dans les délais impartis et pour une zone donnée .

 CPI : Centre de première intervention.
 CPL : Caporal

CR : Compte rendu
CRIR : Centre régional d'information routière.
CRISE : Menace sérieuse affectant les structures de base ou les valeurs et normes fondamentales d'un système social.
CRM : Centre de regroupement des moyens
CRO : Congés pour raison opérationnelle
CRS : Compagnie républicaine de sécurité
CRSS : Compte rendu de sortie de secours
CS : Centre de secours
CSA : Commission de sécurité d'arrondissement
CSFPT : Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.
CIP : Centre d'intervention principal
CTA : Centre de traitement de l'alerte.
CTD: Conseiller technique départemental
CTP : Comité technique paritaire.
CURSUS DE FORMATION : Ensemble des études concourant à l'acquisition de savoirs, savoir-être, savoir-faire permettant la tenue d'un emploi. Il est composé d'un ou plusieurs modules de formation.
CYANOSE : Coloration bleue violacée qui prennent la peau et les muqueuses et qui témoigne d'une détresse respiratoire ou cardiaque.
CYN : Unité de valeur "Cynotechnie" de formation de spécialités de SP.

► D

DA : Dévidoir automatique (tuyaux en écheveaux)
DAL : Dévidoir automatique léger. .
DATT : Dévidoir automobile tout terrain
DCD : Décédé (Delta Charlie Delta).
DDRM : Document départemental des risques majeurs
DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion de Crise.
DDSS : Direction départementale des services d'incendie et de secours / Directeur départemental des services d'incendie et de secours
DEBITMETRE : Instrument destiné à mesurer un débit (eau, radioactivité, etc.).
DEBLAI : Opération ayant pour objet le déplacement des décombres qui pourraient cacher des foyers afin d'achever l'extinction et d'écartier tout risque de reprise de feu.
DECALER : Terme consacré par l'usage qui signifie " partir en intervention ". Il a pour origine la nécessité d'enlever les cales qui bloquaient les roues des véhicules hippomobiles garés dans les remises dont le sol était en pente.
DECOMBRES : Amas de matériaux provenant de l'incendie, de l'éboulement, etc.
DECONTAMINATION : Opération physique, chimique ou mécanique destinée à éliminer ou réduire une contamination radioactive ou chimique.
DECRET : Acte administratif réglementaire de portée générale ou individuelle, signé du président de la République ou du Premier ministre et éventuellement contresigné par les ministres responsables.
DEFENSE CIVILE : Ensemble des mesures visant au maintien de l'ordre public, la protection matérielle et morale des personnes et à la sauvegarde des installations et ressources d'intérêt général en période d'agression.
DEFIBRILLATEUR : Appareil produisant un choc électrique utilisé pour la défibrillation.
DEFIBRILLATION : Manœuvre de réanimation destinée à provoquer l'arrêt d'une fibrillation cardiaque en délivrant un choc électrique externe à la victime.
DEFLAGRATION : Elle caractérise la vitesse de propagation d'une combustion lors d'une réaction exothermique instantanée. Sa vitesse est inférieure à celle du son.
DELTA : Maillon triangulaire à vis acier et de diamètre 10 mm.
DEMANDE DE SECOURS : Action d'une personne qui sollicite l'intervention des SP.
DEPART NORMAL : Groupe pré-constitué de première intervention pour un incendie ou risque d'explosion.
DERIVATION : Dispositif mis en place pour éviter un frottement de la corde. Il nécessite un double amarrage.
DESENFUMAGE : Technique qui vise à extraire des locaux sinistrés les fumées et les gaz chauds résultat de l'incendie. Le désenfumage peut être naturel ou mécanique.
DESINCARCERATION : Opération consistant à extraire une victime du lieu où elle se trouve coincée, lorsqu'elle ne peut sortir par ses propres moyens.
DESOBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES : Techniques destinées à retirer des voies aériennes les substances liquides ou solides qui empêchent partiellement ou totalement le passage de l'air.
DETACHEMENT : Ensemble de composition variable constitué en vue de remplir une mission et placé sous l'autorité d'un chef de détachement.
DETECTEUR : Appareil servant à déceler la présence d'un corps ou d'un phénomène.
DETECTION : Mise en évidence de l'existence d'un phénomène (rayonnement, gaz, ...) au moyen d'un appareil.
DETENDEUR : Appareil servant à décompresser un gaz comprimé.
DETONATION : Elle caractérise la vitesse de propagation d'une combustion lors d'une réaction exothermique instantanée. Sa vitesse est supérieure à celle du son.

DETRESSE (cardio-circulatoire, neurologique) : Atteinte grave d'une fonction (respiratoire, cardio-circulatoire) qui nécessite la réalisation de gestes d'urgence. Si cette détresse persiste, elle peut aboutir à la défaillance de la fonction et à la mort de la victime.

DEVELOPPEMENT D'UN FEU : Phénomène par lequel le feu initial prend de l'importance en consommant les matériaux ou produits qu'il rencontre.

DEVIATION : Dispositif mis en place pour éviter un frottement de la corde.

DFCI : Défense des forêts contre l'incendie.

DICA : Détachement d'intervention catastrophe aéromobile

DIRCAB : Directeur de cabinet.

DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS : Fonction opérationnelle assumée par l'autorité de police administrative (non sapeur-pompier) qui, sur une intervention, dirige les diverses opérations de secours.

DISCRETION PROFESSIONNELLE : Obligation faite aux agents de la fonction publique concernant la diffusion ou la publicité de faits, informations ou documents dont ils ont connaissance.

DISPONIBLE : Se dit d'un personnel ou d'un véhicule qu'il est possible de diriger ou d'engager sur une intervention.

DIV : Unité de valeur "Interventions diverses" de la formation de tronc commun des SP.

DIVISION : Pièce de jonction permettant de transformer un établissement d'alimentation en plusieurs établissements de diamètres inférieurs.

DOMMAGE : Dégât ou préjudice subi par des personnes dans leur corps (dommages corporels) ou dans leur patrimoine (dommages matériels).

DOS : Directeur des opérations de secours

DOSE ABSORBEE : Rapport de l'énergie cédée dans un volume de matière sur la masse interne de ce volume.

DOSIMETRIE : Ensemble de méthodes d'évaluation ou de mesure des expositions ou des doses absorbées. .

DOUBLURE : Méthode pédagogique permettant le commandement d'une opération de secours sous la responsabilité d'un formateur.

DSM : Directeur des secours médicaux

DSA Défibrillateur semi-automatique

DSI : Directeur des secours incendie (plan rouge)

DSIN : Direction de la sûreté des installations nucléaires

DSM : Directeur des secours médicaux

DTU : Document technique unifié. Codification des règles de bonne construction, considérée par tous les participants à l'acte de construire comme une base technique minimale conduisant à une durabilité normale des ouvrages traditionnels.

DUREE DE RESISTANCE AU FEU : Laps de temps pendant lequel une partie de construction, soumise à un feu calibré (correspondant aux normes) résiste aux effets de celui-ci.

DZ : Zone de poser d'hélicoptères

► E

EBOULEMENT : Chute de terres, de roches ou de matériaux qui s'affaissent.

ECHAUFFEMENT : Augmentation de la température d'une matière ou d'un corps.

ECLATEMENT : Destruction d'un réservoir ou d'une conduite à la suite d'une surpression non attribuée à la combustion du contenu du réservoir.

ECOPE : Accessoire servant à évacuer l'eau.

EEG : Electro-encéphalogramme

EFFLUENTS RADIOACTIFS : Déchets radioactifs liquides ou gazeux.

EFFONDREMENT : Affaissement brusque du sol ou d'une construction.

ELECTRISATION : Effets non mortels provoqués par le courant électrique dans l'organisme (électrisé).

ELECTROCARDIOGRAMME : Enregistrement sur un papier millimétré de l'activité électrique du cœur (avec un électrocardiographe).

ELECTROCUTION : Mort causée par le passage d'un courant électrique dans l'organisme (électrocuté).

ELEMENT : Substance considérée comme insécable (atome).

EMANATION : Emission ou exhalaison de particules impalpables qui se détachent de certains corps.

EMBRASEMENT : Inflammation généralisée de matériaux combustibles dans un volume considéré.

EMULSEUR : Liquide ou produit permettant de réaliser de la mousse.

EN MANOEUVRE : Se dit de tout moyen effectivement en action.

ENERGIE D'ACTIVATION : Quantité d'énergie nécessaire au système combustible-oxygène pour entrer en réaction.

ENGAGE : Se dit des moyens réellement mis en œuvre sur une opération.

ENSOSP : Ecole nationale supérieure des sapeurs-pompiers.

ER : Echelle Remorquable

EPA : Echelle pivotante automatique

EPI : Equipement de protection individuelle

EPILEPSIE : Maladie nerveuse caractérisée par l'apparition brutale de crises convulsives le plus souvent généralisées. Ces crises s'accompagnent parfois d'une perte de connaissance.

EPREUVE : Essai permettant de vérifier l'état et le fonctionnement d'un dispositif ou d'un matériel.

EPS : Education physique et sportive
 EPSA : Echelle pivotante semi-automatique
 EPUISEMENT : Opération consistant à évacuer une quantité importante de liquide répandu.
 EQUIPIER : Sapeur-pompier constituant l'élément de base d'une équipe.
 EQUIVALENT DE DOSE : Produit de la dose absorbée dans les tissus par le facteur de qualité permettant de rendre compte d'une manière exacte des effets biologiques des rayonnements dans l'organisme. L'unité d'équivalent de dose est le " Sievert ".
 ETARE : Etablissement répertorié.
 ERP : Etablissement recevant du public.
 ESP : Echelle sur porteur
 ETABLIE : Se dit d'une lance lorsqu'elle est prête à entrer en fonctionnement.
 ETAI : Dispositif permettant l'étalement.
 ETAIEMENT : Opération consistant à soutenir et empêcher un effondrement.
 ETARE : Etablissement répertorié
 ETAT-MAJOR : Structure d'animation et de coordination des différents bureaux d'un corps, d'une direction départementale des services d'incendie et de secours ou d'une zone.
 ETEINT : Se dit d'un feu lorsqu'il n'y a plus ni flamme ni risque de reprise.
 ETINCELLE : Particule en ignition produite par une combustion, un frottement ou un phénomène électrique.
 ETRANGLEUR : Accessoire hydraulique permettant d'arrêter momentanément l'écoulement de l'eau dans un tuyau.
 ETRESILLON : Petit étai.
 EVACUATION : Opération préventive qui a pour but de soustraire une ou plusieurs personnes aux conséquences éventuelles du risque en utilisant les communications existantes.
 EVALUATION : Ensemble des moyens mis en œuvre pour apprécier l'évolution des savoirs, savoir-faire acquis par l'agent durant une formation. On distingue l'évaluation formative, effectuée durant la formation, entraînant immédiatement la correction des erreurs et la répétition du geste jusqu'à la réussite, l'évaluation certificative qui, par contrôle ou examen, sanctionne l'aptitude ou l'inaptitude.
 EXPLOSIMETRE : Appareil portatif permettant de détecter la présence d'un gaz ou de vapeurs explosives dans une atmosphère et d'évaluer le risque d'explosion.
 EXTINGCTEUR : Appareil qui permet de projeter sous l'effet d'une pression intérieure et de diriger un agent extincteur sur un foyer d'incendie. Cette pression peut être fournie soit par une compression préalable, soit par la libération d'un gaz auxiliaire, soit enfin par la manœuvre d'une pompe.
 EXTINGTION : Opération qui a pour but d'abattre les flammes et d'éliminer les foyers partiels.
 EXUTOIRE : Ouverture placée ou pratiquée en partie haute d'un mur, d'un escalier, d'un toit, d'une circulation pour permettre aux fumées et gaz chauds de s'échapper.

► F

FACADE : Face extérieure d'un bâtiment où s'ouvrent les fenêtres et les portes. La façade principale ou façade avant, s'ouvre généralement sur une voie ou un espace.
 FACTEUR DE CHUTE : Rapport de la hauteur de chute sur la longueur de corde (H/L) permettant de définir l'emplacement des amarrages.
 FAE : Formation d'adaptation à l'emploi. C'est une formation professionnelle continue qui a pour objet de permettre aux SP d'acquérir les capacités nécessaires à la tenue d'un nouvel emploi.
 FAITES PARTIR : Terme consacré, destiné à provoquer le départ des secours.
 FC : Fréquence cardiaque
 FDF (1, 2) : Formation "Feux de forêts" (1 : Equipier, 2 : Chef d'agrès)
 FEV : Fourgon électro-élévateur.
 FI : Formation d'Intégration à l'emploi d'équipier de Sapeurs-pompiers professionnels.
 FIA : Formation initiale des Activités de SPV
 FIBRILLATION VENTRICULAIRE : Activité électrique cardiaque anormale non synchronisée qui entraîne une contraction anarchique et inefficace, plus particulièrement des ventricules, nécessitant un traitement d'urgence (massage cardiaque externe et défibrillation).
 FLASH OVER : Développement extrêmement rapide d'un incendie dans la phase qui précède l'embrasement généralisé.
 FNSPF : Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.
 FOISONNEMENT (taux) : Rapport du volume de mousse obtenu au volume de solution moussante.
 FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : Ensemble des agents des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics.
 FONCTIONS VITALES : Ensemble des fonctions des principaux organes dont l'altération, même passagère, met en jeu la vie de la victime (fonction respiratoire, cardiaque, etc.).
 FOR : Unité de valeur "Formateur" de la formation de tronc commun puis de spécialité de SP.
 FORAGE : Ouvrage qui permet de produire l'eau par l'exploitation de la nappe phréatique au moyen de pompes.
 FOYER : Lieu où se produit le feu.
 FMA : Formation de Maintien des Acquis
 FPT (GP, HR, L, R) : Fourgon pompe tonne (grande puissance, hors route, léger, rural)

FPTSR : Fourgon pompe tonne secours routier
FRACTIONNEMENT : Dispositif modifiant la trajectoire de la corde afin d'éviter les frottements et les dangers objectifs.

FREQUENCE : En transmission, longueur d'onde affectée à un groupe de stations pour la réalisation de radiocommunication.

FROTH OVER : Débordement par moussage. Phénomène qui peut se produire au cours de l'extinction d'un feu d'hydrocarbures lorsque de l'eau ou de la mousse sont projetées sur la nappe enflammée. Il y a alors, dans les couches supérieures du liquide, formation d'une émulsion, accompagnée d'une production de vapeurs qui entraîne le débordement.

FUMEE : Mélange de particules visibles solides et liquides en suspension dans les gaz, résultant d'une combustion ou d'une pyrolyse.

► G

GAD : Unité de valeur "Gestion administrative" de la formation de tronc commun des SP.

GAINE : Conduit servant de passage entre des locaux ou des niveaux, en vue d'assurer un transport quelconque.
GAMME : Groupement de fréquence. On distingue les grandes ondes, les ondes moyennes, les ondes courtes, la VHF, etc.

GARDE INCENDIE : Ensemble des personnels désignés, pour une durée déterminée afin de répondre aux demandes des secours.

GARROT : Lien large et inextensible, utilisé, exceptionnellement, pour arrêter une hémorragie artérielle lorsque les autres moyens (pansement compressif, point de compression) sont impossibles à réaliser ou sont inefficaces.

GAZ : Etat de la matière caractérisé par sa structure (expansible ou compressible) dans des conditions de pression et de température normale.

GrDF : Gaz réseau de France

GEP : Groupe électrogène portable

GER : Groupe électrogène remorquable

GEV : Groupe électro-ventilateur

GFC : Unité de valeur "Gestion financière et comptable" de la formation de tronc commun des SP..

GIFF : Groupe incendie feu de forêts.

GIGN : Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.

GILET DE SAUVETAGE : Vêtement porté par le personnel d'une embarcation.

GL : Grosse lance

GM : Générateur à mousse

GN : Gendarmerie nationale

GNR : Guide national de référence

GP : Grande puissance

GPL : Gaz de pétrole liquéfié

GRADE : Classement hiérarchique dans un cadre d'emploi. Chez les sapeurs-pompiers civils, de sapeur deuxième classe à colonel.

GRH : Unité de valeur "Gestion des ressources humaines" de la formation de tronc commun des SP.

GRIMP : Groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux.

GROUPE : Ensemble d'équipes chargées d'effectuer une action opérationnelle.

GSM : Groupe spécialisé montage

GUIDE DE REFERENCE : Document regroupant les aspects techniques et réglementaires d'un sujet donné.

► H

HALON : Agent extincteur à base de chlore, de brome et / ou de fluor (syn. Hydrocarbures halogénés).

HAUBANAGE : Action de stabiliser, au moyen de câbles ou cordages, une échelle, un mât, une antenne.

HBE : Hélicoptère bombardier d'eau

HC : Hors chemin

HEMATOME : Présence interne d'une certaine quantité de sang hors de ses frontières habituelles.

HLM : Habitation à loyer modéré

HOMOLOGATION : Attestation, par un organisme qualifié, qu'un appareil répond aux conditions techniques imposées par la réglementation en vigueur.

HUISSERIE : Bâti en bois ou en métal encadrant une porte dans une cloison.

HYDRANT : Mot générique qui recouvre toutes les prises d'eau d'incendie : BI/PI, colonne sèche, traînasse, etc.

HYDROCUTION : Syncope cardio-respiratoire réflexe survenant en milieu liquide et liée aux variations thermiques brutales du corps.

HYDRO-EJECTEUR : Aspirateur d'eau fonctionnant suivant le principe de Venturi.

HYPERGLYCEMIE : Trouble lié à une augmentation de la quantité de sucre dans le sang pouvant entraîner une perte de connaissance brève ou un coma.

HYPERTHERMIE : Trouble lié à une augmentation anormale de la température du corps, souvent observé chez le nourrisson.

HYPERVENTILATION : Augmentation normale ou non de la fréquence et de l'amplitude respiratoire, qui apparaît en réaction à une maladie ou un accident.

HYPOGLYCEMIE : Trouble lié à une diminution de la quantité de sucre dans le sang, pouvant entraîner une perte de connaissance brève ou un coma.

HYPOTHERMIE : Trouble lié à l'abaissement anormal de la température du corps au-dessous de la normale.

► I

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

IDSR : Inspecteur départemental de la sécurité routière.

IGH : Immeuble de grande hauteur

IGNIFUGATION : Opération qui a pour but de diminuer l'inflammabilité des matières organiques et donc le risque d'incendie et le développement du feu.

IGNIFUGE : Substance ajoutée ou traitement appliqué à un matériau pour supprimer, réduire ou retarder sensiblement la combustion.

IM : Intramusculaire.

IMMEUBLE D'HABITATION : Construction destinée à l'habitation, classées en quatre familles.

IMMOBILISATION : Technique de secourisme qui consiste à maintenir dans une position donnée soit un segment de membre, soit l'ensemble du corps.

IMP : Unité de valeur "Intervention en milieu périlleux" de formation de spécialités de SP.

IMPLANTATION : Position d'un bâtiment, d'une construction, d'un établissement dans son environnement ou dans son milieu.

IMPLIQUE : Se dit d'une victime qui ne nécessite aucun soin mais qui présente un traumatisme psychologique lié à l'accident.

IMPLOSION : L'implosion résulte d'un appel brutal vers l'intérieur des parois d'un espace confiné ou règne le vide ou presque..

INC : Incendie

INCANDESCENCE : Etat d'une substance émettant des radiations calorifiques et lumineuses.

INCENDIAIRE : Auteur volontaire d'un incendie.

INCIDENT : Evènement peu important en lui-même mais pouvant entraîner de graves conséquences.

INCOMBUSTIBLE : Non susceptible de brûler dans des conditions spécifiées. Les matériaux incombustibles sont désignés réglementairement par le sigle MO.

INCONSCIENCE : Une victime est inconsciente dès lors qu'elle est incapable de répondre à une question simple ou d'exécuter un ordre simple.

INFLAMMABILITE : Aptitude d'un matériau ou d'un produit à brûler avec des flammes. C'est l'une des caractéristiques des matériaux combustibles.

INFLAMMATION : Ignition d'un gaz ou d'une vapeur.

INHALATEUR : Appareil servant à faire des inhalations.

INHALATION (d'oxygène) : Manœuvre de réanimation qui consiste à administrer de l'oxygène à une victime dont la respiration spontanée demeure efficace.

INJECTEUR : Appareil, fonctionnant suivant le principe de Venturi, destiné à introduire de l'émulseur dans une veine d'eau en vue de former une solution moussante.

INSUFFISANCE RESPIRATOIRE CHRONIQUE : Diminution permanente de la fonction ventilatoire liée à une atteinte pulmonaire ou thoracique.

INSUFFLATEUR : Appareil de réanimation manuel, semi-automatique ou automatique, permettant la pratique d'une ventilation artificielle.

INSUFFLATIONS : Techniques de réanimation, réalisées par bouche à bouche, bouche à nez, bouche à bouche à nez ou par insufflateur qui consistent à faire pénétrer de l'air ou de l'oxygène dans les poumons.

INTERVENTION : L'intervention est l'action de traiter un événement en réponse à une demande de secours.

INTOXICATION : Trouble causé par la pénétration d'un toxique dans l'organisme. Le toxique peut être introduit par les voies digestives, aériennes ou par contact avec la peau ou les muqueuses.

INTUMESCENT : Se dit d'un produit qui, en brûlant, forme une meringue augmentant la stabilité au feu, le degré coupe-feu.

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire

ISO : International standardisation organisation (norme)

ISOLATION : Mesure qui vise à protéger un local contre les atteintes d'un phénomène.

ISOLEMENT : Dispositions adoptées dans la construction afin d'éviter la propagation du feu, d'une cellule ou d'un bâtiment à un autre. Il peut être réalisé par des espaces vides (cours) ou par des murs (coupe-feu).

IT : Instruction technique

ITINERAIRE : Voie suivie par les secours pour se rendre sur les lieux d'une intervention.

IV : Intra-veineuse

►J

JET : Forme donnée à la veine d'eau sous pression à la sortie de l'ajustage d'une lance. Le jet peut être dit plein ou bâton, diffusé, en pluie etc.

JO : Journal officiel

JSP : Jeune sapeur-pompier

►K

►L

LACRYMOGENE : Gaz irritant pour les yeux, les voies aériennes supérieures et les muqueuses.

LANCE : Accessoire hydraulique permettant de projeter de l'eau sous pression.

LANCELOT : Nom de code du directeur départemental des services d'incendie et de secours, dans le cadre des échanges radios.

Lcl : Lieutenant colonel

LCM : Lance canon mousse.

LDT : Lance du dévidoir tournant.

LDV : Lance débit variable

LEM : Lance eau mousse

LESION : Terme général pour désigner une atteinte de la structure d'un organe. Suivant son siège, on distingue : les lésions des membres, de la face, de l'abdomen, etc....

LGP : Lance grande puissance

LIMITE D'INFLAMMABILITE : Teneur minimale ou maximale de l'air en gaz, vapeurs ou poussières de corps solides, exprimée en pourcentage de poids ou de volume en dessous ou en dessus de laquelle une inflammation des mélanges des gaz, vapeurs ou poussières ne peut se produire. .

LINTEAU : Traverse horizontale placée au-dessus d'une ouverture.

LM : Lance à mousse

LMRBA : Lance monitor remorquable à balayage automatique.

LOG : Logistique

LONGUEUR DEVELOPPEE : Pour une échelle, distance, exprimée en mètres, mesurée entre le premier échelon du premier plan du parc d'échelles et le dernier échelon du dernier plan de ce parc..

LRM : Lance remorquable mousse

Ltn : Lieutenant

LUTTE : Action soutenue et énergique d'un individu ou d'un groupe pour atteindre un certain objectif opérationnel, extinction d'un incendie, disparition d'une pollution, etc.

LVA Libération des voies aériennes : Techniques de réanimation qui consistent à assurer le libre passage de l'air jusqu'aux poumons.

►M

MAITRE DU FEU : Se dit lorsque le feu ne peut plus sortir des limites dans lesquelles il a été circonscrit et diminue d'intensité.

MALVEILLANCE : Evènement ou chaîne d'événements déclenchés intentionnellement pour provoquer des dommages.

MANŒUVRE DE FORCE : Mise en œuvre de moyens et procédés techniques spécifiques pour déplacer des matériels lourds ou encombrants.

MARN : Mission d'appui à la gestion des risques nucléaires

MATELAS COQUILLE : Matelas portoir fonctionnant par dépression, permettant l'immobilisation et le transport des victimes gravement atteintes.

MCE : Massage cardiaque externe. Manœuvre de réanimation, pratiquée quand il y a constat d'inefficacité cardiaque et qui consiste à appliquer, au niveau de la moitié inférieure du thorax, des compressions rythmées.

MEDECIN COORDINATEUR : Médecin de garde chargé d'assurer la gestion opérationnelle des moyens médicaux du service départemental d'incendie et de secours.

MEDICALISATION DES SECOURS : Intervention de secours avec la participation d'un médecin qui prend en charge et assiste la victime pendant son transport.

MERLIN : Nom de code du chef de centre dans le cadre des échanges radios.

MESSAGE : Ensemble d'informations transmises selon des règles fixes, destinées à renseigner les autorités et le commandement.

MGP : Motopompe grande puissance

MISE EN SECURITE : Action qui consiste à mettre à l'abri les victimes d'un sinistre ou d'un accident.

MNG : Unité de valeur "Management" de la formation de tronc commun des SP.

MNPS : Moniteur national de premiers secours
MNS : Maître nageur sauveteur
MODULE (de formation) : Ensemble d'unités de valeur de formations capitalisables comportant entre elles une cohérence pédagogique et scientifique. Sa validation est subordonnée à l'acquisition de toutes les unités de valeurs de formation le composant.
Mouillant : produit abaissant la tension superficielle de l'eau ajouté à celle-ci pour l'extinction des feux de matières poreuses telles que poussières de charbon, textiles, etc...
MOUSEQUETON : Accessoire permettant la liaison entre différents appareils ou accessoires afin de réaliser un dispositif.
MOUSSE : Agrégat de bulles plus ou moins fines constituées par du gaz emprisonné dans une mince pellicule d'eau additionnée d'un produit émulseur.
MOUSSE PHYSIQUE : Agent extincteur composé d'un mélange d'air, d'eau et d'un produit émulseur.
MPE : Moto pompe d'épuisement
MPR : Moto pompe remorquable
MUCOSITE : Liquides plus ou moins épais qui peuvent obstruer les voies aériennes supérieures.
MUR COUPE FEU : Mur construit entre deux bâtiments afin d'éviter la propagation du feu de l'un à l'autre, notamment par les toitures. S'il comporte des ouvertures, celles-ci seront obturées par des rideaux ou portes coupe-feu.
MYDRIASE : Dilatation de la pupille, elle peut être bilatérale, droite ou gauche.
MYOSIS : Contraction de la pupille, elle peut être bilatérale, droite ou gauche.

►N

NARGUILE (ou Narghilé) : Appareil de reconnaissance ou de sauvetage constitué d'une source d'air respirable relié au porteur par un flexible et autorisant une autonomie importante dans un rayon donné.
NAUSEE : Impression de vomissements imminents, ressentie par une victime consciente.
NRBC : Nucléaire, radiologique, biologique, chimique
NIT : Note d'instruction technique / Note d'information technique
NŒUD : Enlacement serré fait avec une sangle ou une corde.
NOVI : Nombreuses victimes (plan)
NOYADE : Pénétration de liquide dans les voies aériennes ou les poumons.

►O

OAP : Œdème aigu du poumon. Défaillance respiratoire provoquée par le passage de sérum dans les alvéoles pulmonaires. Il peut être d'origine cardiaque ou toxique.
OBNT : Ordre de base national des transmissions
OBNUBILATION : Troubles de la conscience caractérisés par les difficultés éprouvées par une victime pour se situer dans le temps et dans l'espace.
OBSTRUCTION DES VOIES AERIENNES : Obstacle au passage de l'air dans les voies aériennes.
OBT : Ordre de base des transmissions
OBTURATEUR : Accessoire hydraulique permettant d'aveugler provisoirement une fuite sur un établissement.
OCCURRENCE : Probabilité d'apparition d'un événement.
OCT : Ordre complémentaire des transmissions
ODP : Œuvre des pupilles
OFF : Officier. Gradé de Lieutenant à Colonel. .
OM : Ordre de mission / Ordre de mouvement.
OMS : Organisation mondiale de la santé.
ONDE RADIOELECTRIQUE : Onde électromagnétique qui se propage dans l'espace sans guide artificiel et dont la fréquence est inférieure à 3000 gigahertz.
ONF : Office national des forêts
OPJ : Officier de police judiciaire.
OPT : Ordre particulier des transmissions.
ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile
OXYDE DE CARBONE : Gaz toxique résultant d'une oxydation incomplète du carbone, dont l'inhalation provoque une diminution de l'oxygène dans le sang et une intoxication. Symbole chimique CO.
OXYGENE : Gaz oxydant indispensable au maintien de la vie. Il existe normalement dans l'air à un taux de 21%. Symbole chimique O2.

►P

PA : Pression artérielle

PANSEMENT COMPRESSIF : Textile utilisé pour arrêter une hémorragie artérielle ou veineuse lors d'une compression locale.

PARE-FLAMME (PF) : Qualité d'un élément de construction pour lequel sont requis les critères de résistance mécanique, d'étanchéité aux flammes et d'absence d'émission de gaz inflammables pendant un temps donné.

PARTICULE : Désigne aussi bien un photon qu'un rayonnement corpusculaire neutre ou chargé. On distingue les particules alpha (a), bêta (b) et neutrons (n).

PAUSE RESPIRATOIRE : Trouble respiratoire se manifestant par un arrêt momentané des mouvements ventilatoires.

PCC : Poste de commandement de colonne

PCM : Poste de commandement mobile

PCO : Poste de commandement opérationnel.

PCS : Plan communal de sauvegarde

PENETRANTE : Voie de communication allant de la périphérie vers le centre d'un dispositif.

PER : Plan d'exposition aux risques

PERFUSION : Action qui consiste à injecter dans les veines d'une victime, d'une façon continue, une certaine quantité d'un liquide.

PERIODE RADIOACTIVE : Temps au bout duquel l'activité d'un radioélément est réduite de moitié.

PERTE DE CHARGE : Diminution de la pression dans un circuit parcouru par un fluide.

PF : Pare flamme

PHYSIOLOGIE : Etude du fonctionnement normal d'un organisme vivant.

PI : Poteau d'incendie

PIECE DE JONCTION : Accessoire permettant d'assembler ou de brancher des tuyaux.

PIL : Paroi interne lisse

PIQUET D'INCENDIE : Affectation individuelle au sein de la garde incendie

PK : Point kilométrique

PL : Petite lance / Poids lourds

PLANIFICATION DES SECOURS : Action qui consiste à déterminer des objectifs précis et à mettre en œuvre les moyens propres à les atteindre dans les délais prévus.

PLG : Plongeur

PLS : Position latérale de sécurité

PMA : Poste médical avancé

POI : Plan d'opération interne intéressant un site industriel élaboré et mis en œuvre par le chef d'établissement.

POLLUTION : Introduction d'une substance naturelle ou technologique dans un milieu, avec pour conséquence d'induire une dégradation plus ou moins importante des qualités de celui-ci.

POLMAR : Plan de lutte contre la pollution marine

POLYCOISE : Outil individuel à usage multiple.

POLYFRACTURE : Victime présentant plusieurs fractures.

POLYTRAUMATISE : Victime présentant des traumatismes multiples et au moins une détresse vitale dont l'un des facteurs, au moins, est susceptible d'entraîner la mort.

PONT (Méthode du ...) : Technique de relevage d'un blessé.

POS : Plan d'occupation des sols

POUVOIR CALORIFIQUE : Quantité de chaleur, exprimée en grandes calories, que dégage la combustion complète d'un kilogramme d'un corps, à pression constante.

PPI : Plan particulier d'intervention

PPM : Partie Par Million (indique une concentration) 1 PPM = 1 cm³ de gaz ou de vapeur dans 1 m³ d'air. (1 gr de matière / tonne.)

PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation

PPS : Poste principal de sécurité

PR : Protection / Plan rouge

PREREQUIS : Savoirs et savoir-faire nécessaires préliminaires pour suivre efficacement un module de formation ou une formation complète.

PROCEDURE RADIO : Ensemble des règles d'exploitation des liaisons radio téléphoniques.

PROGRESSION : Pour un porte lance, action d'avancer.

PROPORTIONNEUR : Cf. Injecteur.

PRS : Unité de valeur "Prévision" de formation de spécialités de SP.

PRV : Point de regroupement des victimes

PS : Premier secours / Poste de sécurité / Probabilité de survie

PSC Prévention et Secours Civique

PSE (1 et 2) Premiers Secours en Equipe

PSIG : Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie

PSS : Plan de secours spécialisé

PSSP : Parcours sportif sapeur-pompier.

PTAC : Poids total autorisé en charge

PTAC : Poids total autorisé en charge.

PU(I) : Plan d'urgence (interne). Plan prévoyant les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installation ou d'ouvrage.

PUISARD D'ASPIRATION : Réserve enterrée normalisée d'une capacité minimale de 2m³, alimentée par une adduction d'eau non réglementaire mais à minima, permettant par aspiration d'alimenter les pompes sans mise en dépression du réseau.

PV : Procès verbal.

PYROLISE : Décomposition chimique d'un matériau sous la seule action de la chaleur.

PYROMANE : Personne atteinte d'une passion morbide qui la pousse à allumer des feux ou à provoquer des incendies.

►Q

►R

R + 1, 2 : Rez-de-chaussée plus 1, 2 étages

RAD (1, 2) : Formation risque radiologique (1 : Equipier, 2: chef d'équipe)

RADIOACTIVITE : Phénomène de désintégration spontanée dans un nucléide, avec émission de rayonnements.

RADIOELEMENT : Élément chimique radioactif, d'origine naturelle ou artificielle, de vie courte ou de vie longue, selon la valeur de sa période radioactive.

RADIOPROTECTION : Partie des sciences physiques, biologiques et chimiques s'appliquant à la prévention des risques présentés par les rayonnements ionisants.

RANIMATION : Ensemble des techniques utilisées par les secouristes pour rétablir ou maintenir les fonctions vitales.

RAS : Rien à signaler

RCH (1, 2) : Formation risque chimique (1 : Equipier, 2: chef d'équipe)

RCP : Réanimation cardio-pulmonaire

RDC : Rayé des contrôle / Rez de chaussé

REANIMATION : Ensemble de techniques spécialisées utilisées par les médecins pour rétablir ou maintenir les fonctions vitales.

REFLEXE : Activité nerveuse échappant au contrôle du cerveau, donc de la conscience et de la volonté.

REMISE : Lieu où stationnent les véhicules et matériels d'un centre de secours.

RENFORT : Moyens demandés ou envoyés sur les lieux d'une intervention pour accroître le potentiel opérationnel engagé ou disponible.

REP : Unité de valeur "Relations publiques" de la formation de tronc commun des SP.

REPERTORIER : Action de prévision qui consiste à identifier les sites ou bâtiments susceptibles de générer des difficultés particulières lors d'une éventuelle intervention.

REQUISITION : Acte par lequel certaines autorités administratives requièrent le concours de personnel et / ou la mise à disposition de matériel pour l'exécution d'une mission à caractère public d'exception. L'ordre de réquisition et le contenu de la mission doivent être donnés par écrit.

RESERVE : Longueur d'établissement constituée en aval de la lance permettant au porte-lance de progresser.

RESISTANCE AU FEU : Aptitude d'un élément de construction à conserver, pendant une période déterminée, la capacité portante, l'étanchéité et / ou l'isolation thermique requises en vertu de l'essai de résistance au feu normalisé. Les essais de résistance au feu conduisent à trois classements stable au feu (SF), pare fl amme (PF) et coupe-feu (CF).

RESPIRATEUR : Appareil automatique destiné à la pratique de la respiration artificielle, son usage est réservé aux médecins.

RETOMBEE RADIOACTIVE : Pluie ou nuage de particules radioactives provenant d'une pollution atmosphérique volontaire ou accidentelle

RETOUR D'EXPERIENCE. Analyse critique a posteriori d'une opération.

RG : Renseignements généraux

RGV : Remorque motoventilateur.

RIA : Robinet d'incendie armé. Equipement de premiers secours, installé à poste dans des bâtiments, alimenté en eau pour la lutte contre le feu. Il comprend un robinet, un tuyau, une lance, une clé tricoise, une hache et un seau d'incendie.

RIM : Règlement d'instruction et de manœuvre

RISQUE : Un risque est un péril mesurable dans son occurrence, menaçant des personnes, des biens, des activités ou l'environnement. Il survient généralement de façon inopinée.

RLM : Remorque lance monitor

RM : Remorque mousse.

RMO : Remorque mousse / Règlement de mise en œuvre

RMP : Remorque motopompe.

RMPE : Remorque motopompe d'épuisement

RMPGP : Remorquage motopompe grande puissance.

RN : Route nationale

RO : Règlement opérationnel

RTC : Réseau téléphonique commuté
RTN : Unité de valeur "Risques technologiques et naturels" de la formation de tronc commun des SP.

►S

S/off : Sous-officier.
SAL : Scaphandrier autonome léger. Appareil de reconnaissance, de sauvetage et d'exploration constitué d'une réserve de gaz respiratoire comprimé porté par l'utilisateur.
SAMU : Service d'aide médicale urgente. S
SAS DE SECURITE : Local protégé, résistant au feu, aménagé entre deux volumes.
SATER : Sauvetage aéro-terrestre (plan)
SAUVETAGE : Opération ayant pour but de soustraire d'un péril direct et imminent toute personne, ou animal, dans l'impossibilité ou l'incapacité de le faire elle-même.
SAV : Sauveteur aquatique
SAVOIR-ETRE : Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est-à-dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée.
SAVOIR-FAIRE : Mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pratique dans une réalisation spécifique.
SC : Sécurité civile / Sous-cutanée
Sch : Sergent chef
SD : Sauvetage déblaiement
SDACR : Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques.
SDE : Unité de valeur "Sauvetage déblaiement" de formation de spécialités de SP.
SDI : Système de détection incendie. .
SDIS : Service départemental d'incendie et de secours.
SEAU POMPE : Accessoire hydraulique constitué d'un seau formant réserve d'eau et d'une pompe à main.
SECOURISME : Ensemble d'actions et de pratiques simples mis d'urgence en œuvre pour porter secours aux personnes en danger.
SECOURISTE : Personnel dont la formation et l'entraînement doivent permettre la prise en charge d'une victime en attendant l'intervention des secours spécialisés.
SEQUELLES : Troubles ou lésions qui persistent après un accident ou une maladie.
SF : Stable au feu
Sgt : Sergent.
SIDPC : Service interministériel de défense et de protection civiles
SIGYCOP : Profil médical d'aptitude physique (membres Supérieurs, membres inférieurs, état général, Yeux, chromatisme, ouïe, psychisme
SINISTRE : Evénement calamiteux occasionnant des pertes ou des dommages. (sinistré, ayant subi un sinistre).
SIPHONNEMENT : Phénomène de transfert de fumée d'un conduit en activité vers un conduit froid débouchant dans les locaux desservis.
SIS : Service d'incendie et de secours.
SIVOM : Syndicat intercommunal à vocation multiple
SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique.
SLOP OVER (débordement par émulsion) : Phénomène qui peut se produire au cours de l'extinction d'un feu d'hydrocarbures lourds lorsque de l'eau ou de la mousse sont projetées sur la nappe enflammée. Il y a alors, dans les couches supérieures du liquide, formation d'une émulsion accompagnée d'une production de vapeurs qui entraîne le débordement sans projection violente.
SMO : Unité de valeur "Secours en montagne" de formation de spécialités de SP.
SMUR : Service médical d'urgence et de réanimation.
SNCF : Société nationale des chemins de fer
SNSM : Société nationale des sauveteurs en mer.
SPP : Sapeur-pompier professionnel
SPRINKLEURS : Eléments d'aspersion faisant partie d'une installation automatique fixe d'extinction à eau.
SPV : Sapeur-pompier volontaire
SSF : Spéléo secours français.
SSI(s) : Service sécurité incendie (et secours)
SSSM : Service de santé et de secours médical
SSU : Secours et soins d'urgence
ST : Services techniques.
STABILITE AU FEU : Aptitude d'un élément de construction, porteur ou non porteur, à ne pas s'effondrer pendant une durée déterminée, sous l'action d'un feu.
STATIONNAIRE : Sapeur-pompier opérateur transmissions, chargé de la réception et du traitement de l'alerte ainsi que de l'exploitation des matériels de transmission.
SUFFOQUANT : Propriété des gaz qui provoquent une détresse ventilatoire.
SURETE : C'est l'ensemble des dispositions à prendre à tous les stades de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'arrêt d'un système dans le domaine de la prévention et de la protection.
SURPRESSEUR : Appareil destiné à relever la pression dans une canalisation lorsque celle-ci est jugée

insuffisante.

SURVEILLANCE : Dispositif mis en place sur les lieux d'un sinistre en vue d'empêcher l'évolution d'un risque stabilisé.

SYNDROME : Ensemble de symptômes qui se reproduisent en même temps dans un certain nombre de maladies.

SYNERGIE : Se dit d'un événement comportant plusieurs sources de flux de dangers, et dont les conséquences ne sont pas égales à la simple addition des flux de chaque source agissant séparément.

SYSTEME DE RISQUE : C'est l'ensemble des données concernant les causes, les conséquences et les réponses correspondant à un type d'aléa.

► T

TA : Tension artérielle

TC : Transport en commun : Traumatisme crânien

TDF : Télédiffusion de France.

TEMPERATURE D'IGNITION : Cf. point de combustion.

TENUE : Ensemble des vêtements et accessoires qui constituent l'habillement réglementaire pour une activité particulière.

TETANIE : Manifestation neurologique caractérisée par une contracture, le plus souvent localisée aux membres supérieurs.

TGV : Train grande vitesse

TIRAGE : Mouvement des masses gazeuses créé au cours de l'incendie par la différence des températures entre le local incendié et l'extérieur.

TITULARISATION : Acte administratif par lequel un agent est confirmé au sein de la fonction publique. Il devient fonctionnaire.

TM : Taux de mortalité

TMD : Transport de matières dangereuses

TONUS MUSCULAIRE : Etat de contraction normal des muscles du corps assurant le maintien de la posture et de l'équilibre. Le tonus peut être augmenté (hypertonie) ou diminué (hypotonie).

TOP : Unité de valeur "Techniques opérationnelles" de la formation de tronc commun des SP.

TORSE : Sangle de torse, en fibre textile, permettant l'ajustement constant du bloqueur ventral de poitrine.

TOUR D'INCENDIE : Escalier protégé aménagé dans toute la hauteur d'une cage de scène pour permettre aux sapeurs-pompiers d'attaquer un incendie.

TOXIQUE : Substance dont l'ingestion, l'inhalation ou le contact est susceptible de provoquer une lésion corporelle localisée ou généralisée.

TRAINASSE : Conduite ou canalisation horizontale destinée au transport d'un fluide.

TRANSFORMATION : Action de substituer à un dispositif initial un ou plusieurs établissements de diamètres inférieurs.

TRANSFUSION : Technique médicale qui consiste à injecter, de façon continue, une certaine quantité de sang dans les veines d'une victime.

TRANSLATION : Déplacement horizontal ou oblique d'une charge, d'un sauveteur.

TRANSMISSION DE LA CHALEUR : Propagation de la chaleur d'un corps à un deuxième par convection, conduction ou rayonnement.

TREMIE : Espace réservé dans un plancher destiné à l'installation d'une gaine ou d'une circulation verticale. Elle facilite l'attaque des incendies de sous-sol.

TRIANGLE D'EVACUATION : Accessoire permettant l'évacuation verticalement ou transversalement d'une victime consciente et indemne.

TRICOISE : Terme impropre employé à la place de polycoise. Cf. Polycoise.

TROUEE : Ouverture pratiquée dans un mur, un plancher ou un conduit.

TRS : Unité de valeur "Transmissions" de formation de spécialités de SP.

TT : Tout terrain

TYROLIENNE : Dispositif horizontal ou oblique, dont l'angle est inférieur à 45°, permettant le déplacement transversal et en va et vient d'une charge.

► U

UA : Urgence absolue

UD : Union départementale

UH : Unité d'hébergement

UIISC : Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile

UMIC : Unité mobile d'intervention chimique

UMIR : Unité mobile d'intervention radiologique.

UNITE : Ensemble de personnels et de matériels composant une équipe spécialisée.

UP : Unité de passage. .

UR : Urgence relative / Unité de ravitaillement.
UV : Unité de valeur / Ultra violet

►V

VA : Ventilation artificielle
VACUOMETRE : Instrument servant à mesurer la pression négative d'un fluide.
VALEUR CALORIFIQUE : Volume de chaleur dégagé par la combustion intégrale de l'unité de poids ou de volume.
VAR(i) : Véhicule d'assistance respiratoire (d'intervention)
VAS : Voies aériennes supérieures.
VAT : Véhicule atelier / Véhicule d'assistance technique
VECTEUR NAUTIQUE : Moyens mis à la disposition des sauveteurs nautiques ou des plongeurs pour se rendre sur les lieux de l'intervention.
VEGETATIVE : Fonction nerveuse qui assure l'automatisme des grandes fonctions vitales par opposition aux fonctions faisant intervenir la volonté.
VENTILATION : Opération tendant à redonner à une enceinte son atmosphère normale par création d'un courant d'air.
VENTILE : Se dit d'une victime placée sous ventilation artificielle.
VHA : Ventilateur hydraulique anti-déflagrant
VICTIME : Personne ayant subi un traumatisme physique ou moral. Elle peut être décédée, blessée, malade ou impliquée.
VISCERES : Organes situés à l'intérieur du corps.
VL : Voiture ou Véhicule léger / Véhicule de liaison
VLHR : Véhicule de liaison hors route
VLM : Véhicule léger médicalisé
VLO(g) : Véhicule logistique / Véhicule léger officier (de garde)
VLPC : Véhicule léger poste de commandement
VLR : Véhicule de liaison radio / Véhicule léger de reconnaissance.
VLRHR : Véhicule de liaison radio hors route
VLTT : Véhicule de liaison tout terrain
VMC : Ventilation mécanique contrôlée.
VME : Valeur moyenne d'exposition
VOMISSEMENT : Rejets spontanés ou provoqués du contenu de l'estomac.
VP : Voie publique
VPC : Véhicule poste de commandement
VPI : Véhicule de première intervention
VPL : Véhicule plongeur
VPRO : Véhicule de protection
VSAB : Véhicule de secours aux asphyxiés et blessés
VSAV : Véhicule de secours et d'assistance aux victimes
VSR : Véhicule secours routier
VTP : Véhicule transport de personnel
VTU : Véhicule tout usage

►W

►X

►Y

►Z

ZD : Zone de défense